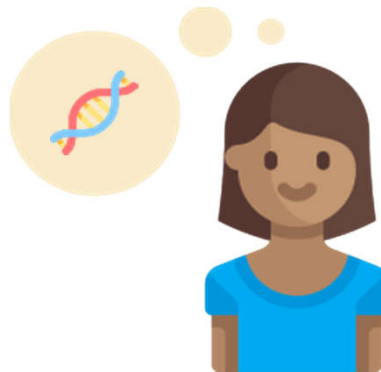


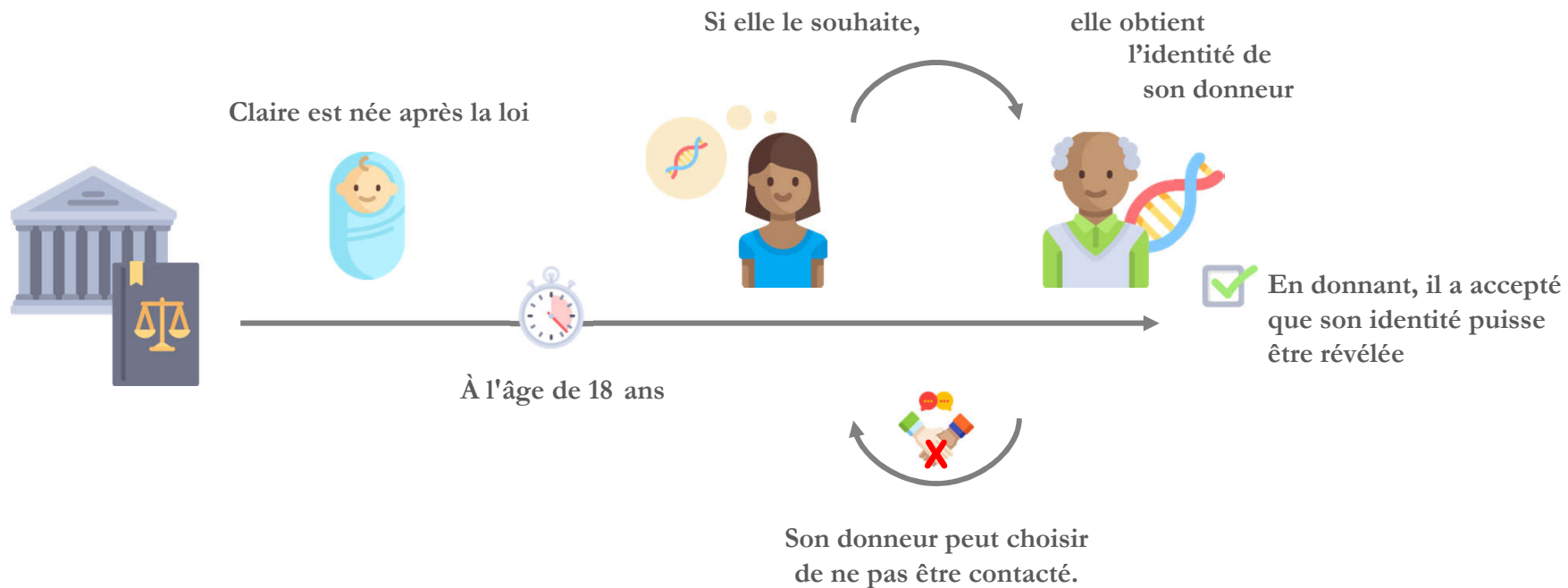


Présente :

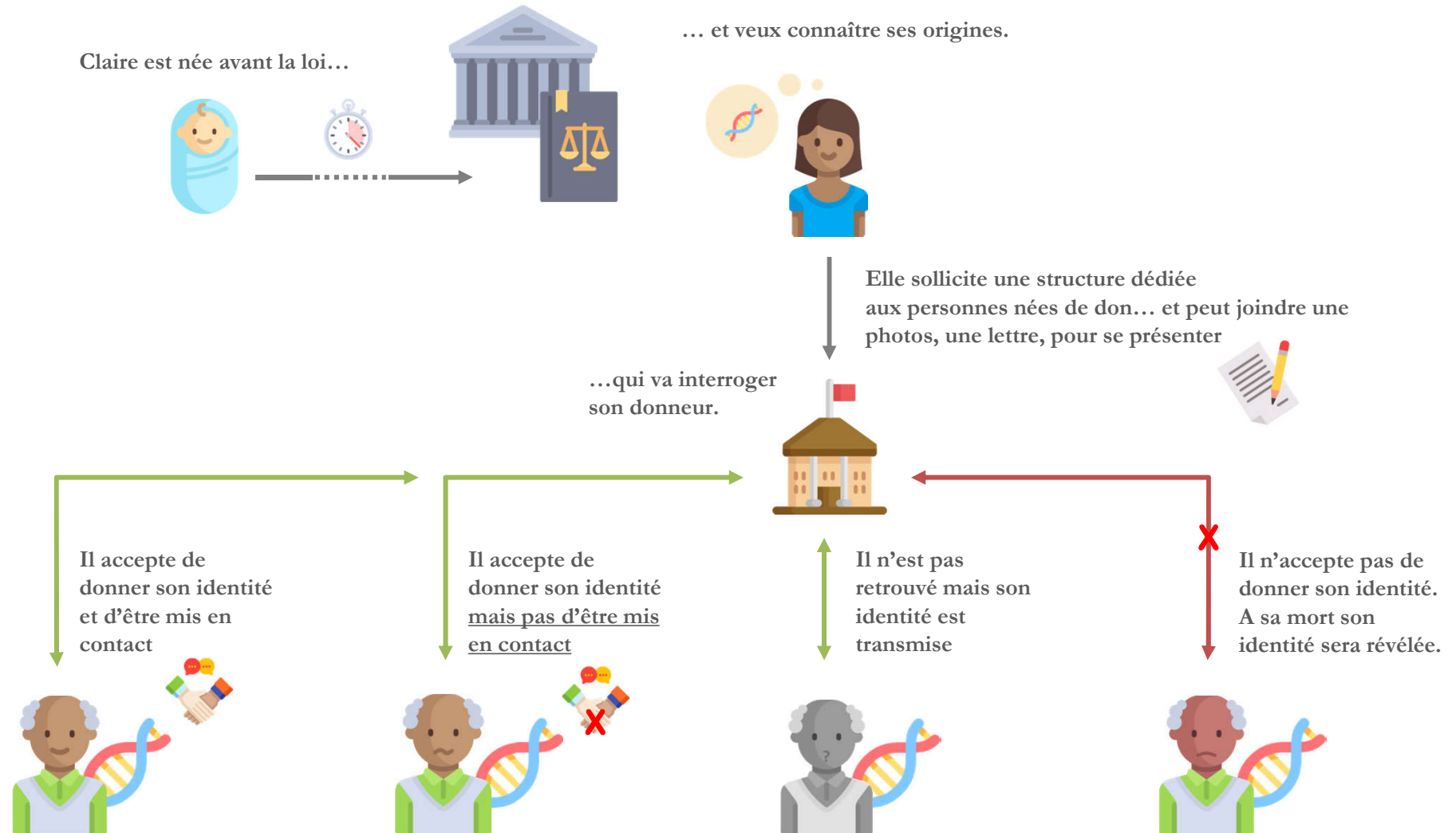
# Propositions pour une future loi de Bioéthique



## Proposition n°1 : Accès aux origines pour le futur.



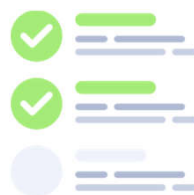
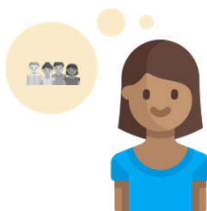
## Proposition n°2 : Accès aux origines pour les personnes conçues par don de gamètes avant la révision de la loi.



Mais le donneur peut indiquer son choix, à tout moment, de lui-même et transmettre les documents qu'il souhaite.

## Proposition n°3 : Liste des personnes issues du même donneur

Claire s'interroge sur ses  
demi frères et sœurs génétiques...



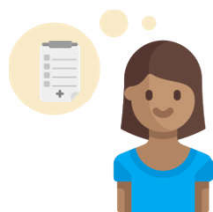
Elle obtient une liste avec  
des données non identifiantes



Elle obtient l'identité de ceux parmi eux  
qui acceptent d'entrer en contact avec elle

## Proposition n°4 : Données médicales

Claire s'interroge les données médicales de son donneur qui pourraient être importantes...



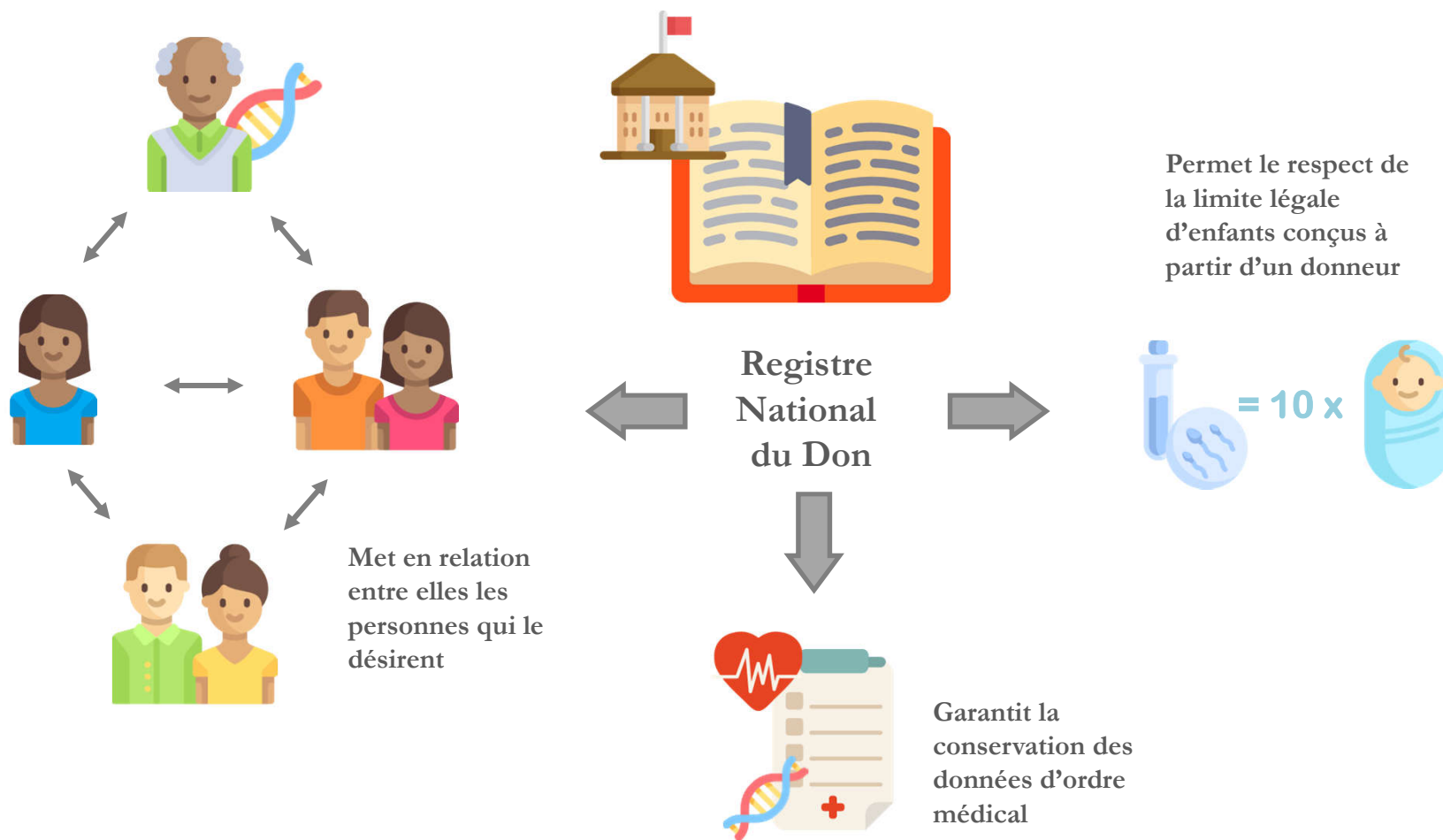
Si elle est mineure, ses parents y ont aussi accès



Son donneur met à jour un dossier d'informations médicales.

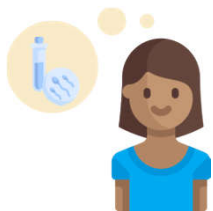
Il reçoit également les données médicales importantes de Claire

## Proposition n°5 : Mise en place d'un Registre National du Don

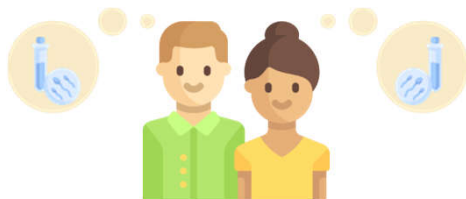


## Proposition n°6 : Informations sur les modalités de conception.

Claire veut juste savoir si elle est née de don...



Romain et Mathilde sont en couple et veulent savoir s'ils ont le même donneur...



Une réponse est toujours offerte !

## Proposition n°7 : Mise en place d'une structure ad hoc de conservation des dossiers et de médiation

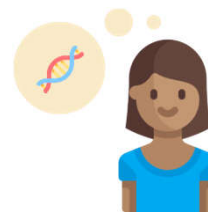
Une structure composée de personnes impliquées...



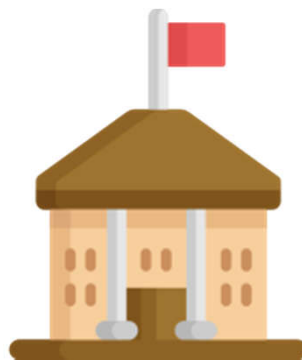
des experts...



des professionnels  
de la PMA...



des représentants  
associatifs...



Un lieu d'aide et de  
médiation

